



## Hierarchie mal ficelée

Par **THALASSA**, le **20/02/2024** à **16:53**

Bonjour,

Je suis cadre dans un bureau d'étude.

La femme de mon patron y est employée, elle est chargée de recrutement.

Elle n'est pas dans ma hiérarchie, ni directe, ni indirecte.

Lors d'une discussion, j'ai émis une critique sur la gestion de l'entreprise. Elle m'a envoyé un mail m'expliquant que "mes propos n'étaient pas corrects"

Du coup je l'ai envoyé gentiment paître.

Mon patron me l'a reproché avec virulence. Surement parce que c'est sa femme. Une autre personne n'aurait pas eu son égard.

Je vais lui rappeler qu'elle doit rester dans ses prérogatives et que son statut de femme du patron ne lui donne pas de pouvoir de hiérarchie.

Ma question est : Est-ce licite, et en cas d'aggravement de la situation, dois-je contacter les DP, la DIRRECTE ou les prud'hommes?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **20/02/2024** à **17:05**

Bonjour et bienvenu

Il est peut-être préférable de calmer les choses.

En tout cas, il n'est pas inutile de prendre des infos auprès de l'inspection du travail.